Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20201222-151220-10-DE Date de télétransmission : 22/12/2020 Date de réception préfecture : 22/12/2020

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 décembre 2020

PUBLIE LE : 2 2 DEC. 2020

Délibération n°151220-10 : Avenant au contrat de prêt d'un globe par la bibliothèque Nationale de France

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lydérick WATINE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Présents

LOUVECIENNES Lydérick WATINE, PRESIDENT

> Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

MARLY-LE-ROI Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs des syndicats intercommunaux

Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée du Domaine royal de Marly

Nombre de communes	THE PARTY		2
QUORUM			5
Délégués présents			5
Pouvoir			3
Délégués comptant pour le vote		· 自 禮 17/500	8

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20201222-151220-10-DE Date de télétransmission : 22/12/2020 Date de réception préfecture : 22/12/2020

<u>OBJET</u>: AVENANT AU CONTRAT DE PRET D'UN GLOBE PAR LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le musée de prolonger la durée du prêt, consenti par la Bibliothèque Nationale de France, du Globe Céleste de Delure ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat de prêt du Globe Céleste de Delure de la Bibliothèque Nationale de France, pour une durée de 2 mois maximum, soit jusqu'au 19 février 2021 ;

ARTICLE 2 : PRECISE que le Globe Céleste pourra être rendu avant le 11 janvier 2021 si les mesures techniques prises le 4 janvier 2021 ne donnaient par entière satisfaction à la Bibliothèque Nationale de France.

Fait à Marly-le-Roi, le 2 2 DEC. 2020

Transmis en préfecture et affiché le 2 2 DEC. 2020

Pour Extrait Conforme

Lydérick WATINE

Président du Syndicat Intercommunal